



BROCHURE DESCRIPTIVE

Centre Hospitalier de CHATEAUROUX (36) Construction du Bâtiment de Soins de Suite et de Rééducation.



MEDECINE - CHIRURGIE - OBSTETRIQUE

Décembre 2016



Brochure synthétique

TABLE DES MATIERES

1	CARTE D'IDENTITE DE L'OPERATION	3
1.1	CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION	3
1.2	NOTICE ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE	3
1.3	CARACTERISTIQUES ET REPARTITION DES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE	8
2	PLANS ET DECOURPAGES EN SECTEURS FONCTIONNELS	9
2.1	SECTEURS FONCTIONNELS - CODE COULEUR	9
2.2	AXONOMETRIE GENERALE	10
2.3	PLAN NIVEAU 0 REZ DE CHAUSSEE	11
2.4	PLAN NIVEAU 1	12
2.5	PLAN NIVEAU TOITURE	13

1 CARTE D'IDENTITE DE L'OPERATION

1.1 CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Nom de l'établissement : **CENTRE HOSPITALIER de CHATEAUROUX (36)**
 Dénomination : **Construction d'un Bâtiment de SOINS de SUITE et de REEDUCATION**
 Surface générale SDO : **4 390 m²**
 Opération neuve : **100 %**
 Phasage : **non**
 Début de travaux : **Janvier 2013**
 Fin de travaux : **Février 2015**

Mode dévolution : **Loi MOP, Consultation en lots séparés**

Architecte : **Agence IVARS & BALLET**

BET Structure : **BET SNC LAVALIN**

BET Fluides : **BET IDF – BET ICR/LBE**

Economiste : **E.I.B.**

Bureau de Contrôle : **VERITAS**

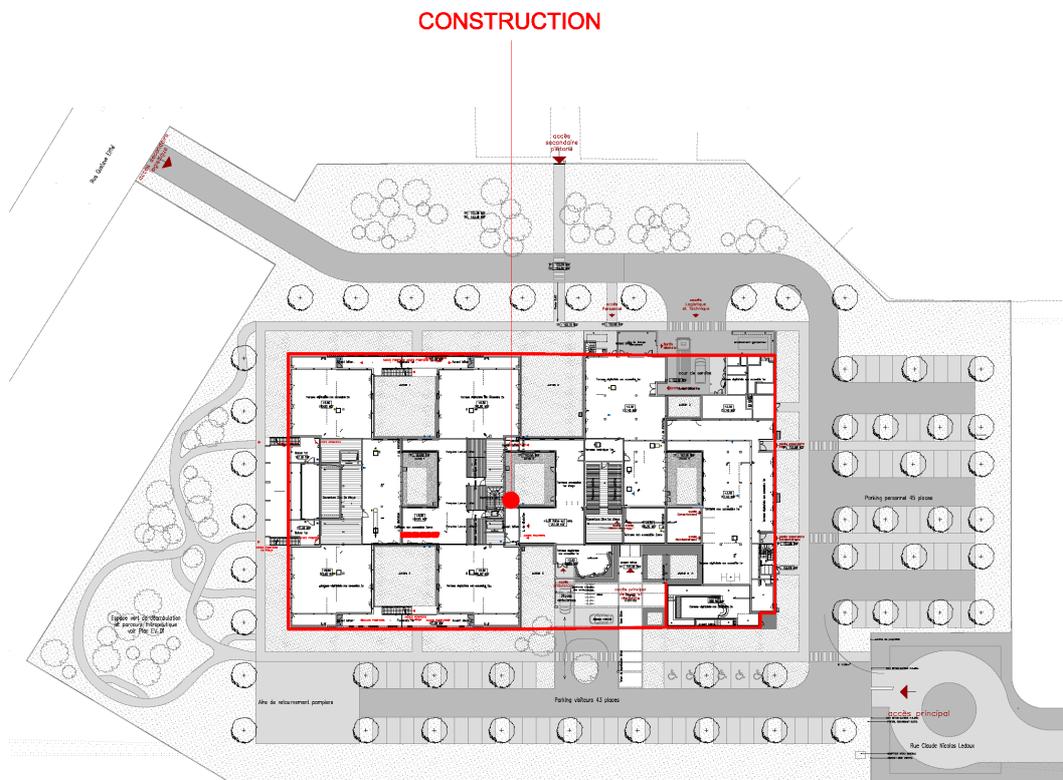
1.2 NOTICE ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE

1.2.1 Perspective générale



1.2.2 Plan de Masse

CH CHATEAUROUX - SSR PLAN MASSE



1.2.3 Bilan Environnemental du bâtiment

Détails	Projet	Référence	Ecart en %
Ubat du bâtiment	0,533	0,636	16,22
Coefficient Cep (kWh énergie primaire / m ²)	132,7	219,19	39,46
CHAUFFAGE			
Gaz	163927,59	392729,91	58,26
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	36,43	87,27	58,26
REFROIDISSEMENT			
Electrique	12322,73	7202,5	-71,09
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	7,07	4,13	-71,09
ECS			
Gaz	115257,07	166367,28	30,72
Solaire	30921,47	,0	0,00
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	25,61	36,97	30,72
ECLAIRAGE			
Electrique	36481,92	81365,09	55,16
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	20,92	46,65	55,16
AUXILIAIRES			
Electrique	10427,69	6547,67	-59,26
Ventilateurs (Electrique)	64017,42	70487,1	9,18
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	5,98	3,75	-59,26
Vent - Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	36,7	40,41	9,18

1.2.4 Dispositions architecturales pour le Confort acoustique

La présente notice acoustique vise à préciser les mesures prises dans le cadre du Projet de Construction d'un Etablissement de Soins de Suite et de Rééducation à Châteauroux afin de respecter la réglementation et assurer un confort d'usage optimum.

Vis-à-vis des bruits extérieurs :

Contexte du Site :

La parcelle concernée par le projet est desservie par 2 accès : un accès visiteurs au Sud-ouest, via une voie de desserte en impasse avec un faible trafic. Un deuxième accès, dédié à la logistique par le Nord-est via une future voie dédiée à la desserte de parcelles pavillonnaires. La parcelle ne se trouve ainsi pas directement au contact de voiries source de pollution sonore.

Le Site est bordé au Nord et à l'Est par une zone pavillonnaire calme, à l'Ouest par un espace libre de déambulation en bordure de ruisseau, au Sud par la parcelle de la Caserne pompiers dont le bâtiment est relativement éloigné. Le contexte parcellaire est donc déjà en soi un élément propice au confort acoustique du projet.

Implantation du Projet :

L'implantation du bâtiment vient renforcer l'avantage contextuel précédemment décrit :

En effet :

- Sa position centrale dans la parcelle, lui permettre d'être retraits des accès à la parcelle.
- Le regroupement des locaux techniques dans une aile isolée au Nord du bâtiment a permis de positionner la cour de services à l'écart des zones d'hébergement.
- Enfin l'organisation fonctionnelle très claire du projet a permis de positionner les locaux selon un gradient du niveau d'activité et donc du niveau sonore résultant d'Est en Ouest. Ainsi on part du hall du côté de l'accès principale et des parkings à l'Est, jusqu'à l'hébergement positionné tout à l'Ouest dans la partie la plus calme de la parcelle à l'opposé des parkings. Cette configuration nous a permis également de préserver les espaces extérieurs de déambulation piétonne des zones sources de pollutions sonores extérieures.

Dispositions spécifiques :

La conception des façades (toiture débordante latéralement et en pignon des unités, auvent de l'entrée principale, tablettes filantes pare soleil le long des galeries de liaison et de certaines baies) permet de protéger l'élévation en cas de grand vent, de grêle et de pluie.

Les occultations (volets roulants électriques) garantiront une facilité d'entretien ainsi qu'un comportement silencieux.

Les équipements techniques bruyants ont été positionnés judicieusement vis-à-vis des locaux à sommeil (antenne technique isolée au Nord ou local technique ventilation fluide au R+1 à l'écart des chambres).

Vis-à-vis des bruits entre locaux :

Organisation générale :

L'organisation générale du projet étant basée sur le principe du regroupement fonctionnel par secteur, le risque des contigüités « difficiles » entre groupe de locaux a donc été fortement limité.

Une attention particulière a été apportée au positionnement des zones d'hébergement afin de leur assurer tout le calme et la tranquillité nécessaire au repos des patients. Les locaux de soins et de logistique de proximité ont ainsi été regroupés dans un noyau central séparé des chambres, situées en périphérie, par une circulation faisant office de tampon acoustique. L'ensemble de ce pôle soin / hébergement a été mis à l'écart de la zone de Vie commune constitué par le pôle Accueil / Hôpital de Jour - Rééducation / Consultations, un peu plus bruyant de par le regroupement et la fréquence des déplacements dues à leurs usages. Les locaux de logistique et techniques ont été regroupés dans une aile à part au Nord afin d'éloigner toute source de pollution sonore.

Qualité de l'isolation acoustique

Vis-à-vis des bruits extérieurs :

Au vu du contexte parcellaire, et du choix d'implantation du projet, le seul risque de nuisance sonore extérieure concerne les équipements des locaux techniques.

Ainsi pour l'ensemble du projet les bruits émis par les installations techniques à l'intérieur des espaces du projet ont drastiquement contrôlés.

Tous les équipements prescrits (centrales, diffuseurs, etc.) ont été sélectionnés sur leurs performances acoustiques. Tous les réseaux seront pourvus de dispositifs atténuateurs de bruit.

Les équipements ont été judicieusement disposés par rapport aux locaux à sommeil.

Le niveau de bruit généré par des équipements techniques à l'intérieur des locaux sera limité à 30 dB(A) dans les chambres, 35 dB(A) pour le plateau technique et à 40 dB(A) au maximum dans les autres locaux. Le bruit rayonné vers l'extérieur sera limité afin de satisfaire les valeurs réglementaires de l'arrêté du 18 avril 1995, et ainsi garantir la tranquillité des zones résidentielles attenantes.

La transmission des bruits vibratoires vers les locaux sera contrôlée par des techniques éprouvées de systèmes d'appuis anti vibratiles pour limiter les transmissions solidiennes.

Les problèmes d'interphonie via les gaines de ventilation seront contrôlés afin de garantir les valeurs d'isolements recherchés.

Vis-à-vis des bruits intérieurs :

Au vu du contexte parcellaire, et du choix d'implantation du projet, le seul risque de nuisance sonore extérieure concerne les équipements des locaux techniques.

Ainsi pour l'ensemble du projet les bruits émis par les installations techniques à l'intérieur des espaces du projet ont drastiquement contrôlés.

Tous les équipements prescrits (centrales, diffuseurs, etc.) ont été sélectionnés sur leurs performances acoustiques. Tous les réseaux seront pourvus de dispositifs atténuateurs de bruit.

Les équipements ont été judicieusement disposés par rapport aux locaux à sommeil.

Le niveau de bruit généré par des équipements techniques à l'intérieur des locaux sera limité à 30 dB(A) dans les chambres, 35 dB(A) pour le plateau technique et à 40 dB(A) au maximum dans les autres locaux. Le bruit rayonné vers l'extérieur sera limité afin de satisfaire les valeurs réglementaires de l'arrêté du 18 avril 1995, et ainsi garantir la tranquillité des zones résidentielles attenantes.

La transmission des bruits vibratoires vers les locaux sera contrôlée par des techniques éprouvées de systèmes d'appuis anti vibratiles pour limiter les transmissions solidiennes.

Les problèmes d'interphonie via les gaines de ventilation seront contrôlés afin de garantir les valeurs d'isollements recherchées.

Les cloisonnements entre chambres seront du type Cloison de distribution Placostil 120/70 avec un Indice d'affaiblissement Rose >51 dB (A). Le reste des cloisonnements intérieurs sera assuré par des cloisons du type Concept Hospitalier 98/48 avec un Indice d'affaiblissement Rose >45 dB (A). Seuls les cloisons entre chambre et salle d'eau seront du type Placostil 72/48 avec un indice Rose >40 dB (A).

Correction acoustique des locaux

Les locaux de vie commune tels les salles à manger, les grands espaces d'activité tels la salle de kiné, ainsi que la salle de réunion, seront traités acoustiquement par des dispositifs complémentaires en accord avec l'aménagement architectural intérieur (faux-plafond acoustique, panneaux acoustiques muraux, revêtement de sol etc....)(voir nomenclatures) afin d'optimiser le confort des résidents.

1.3 CARACTERISTIQUES ET REPARTITION DES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE

Niveau Rez de chaussée

- SSR - Services administratifs 4 postes de travail
- SSR - Hall d'accueil
- SSR - Locaux techniques
- SSR – Lieux de vie collectifs
- SSR - Consultations explorations fonctionnelles 7 salles de consultations/explorations
- SSR – Balnéothérapie
- SSR - Hôpital de jour 2 lits
- SSR – Entretien Déchets, réserves
- SSR - Autres locaux Vestiaires
- SSR - Hébergement 30 lits

Niveau 1

- SSR - Consultations explorations fonctionnelles 1 salle de consultations/explorations
- SSR – Lieux de vie collectifs
- SSR – Entretien Déchets, réserves
- SSR - Locaux techniques
- SSR - Hébergement 30 lits

Toiture

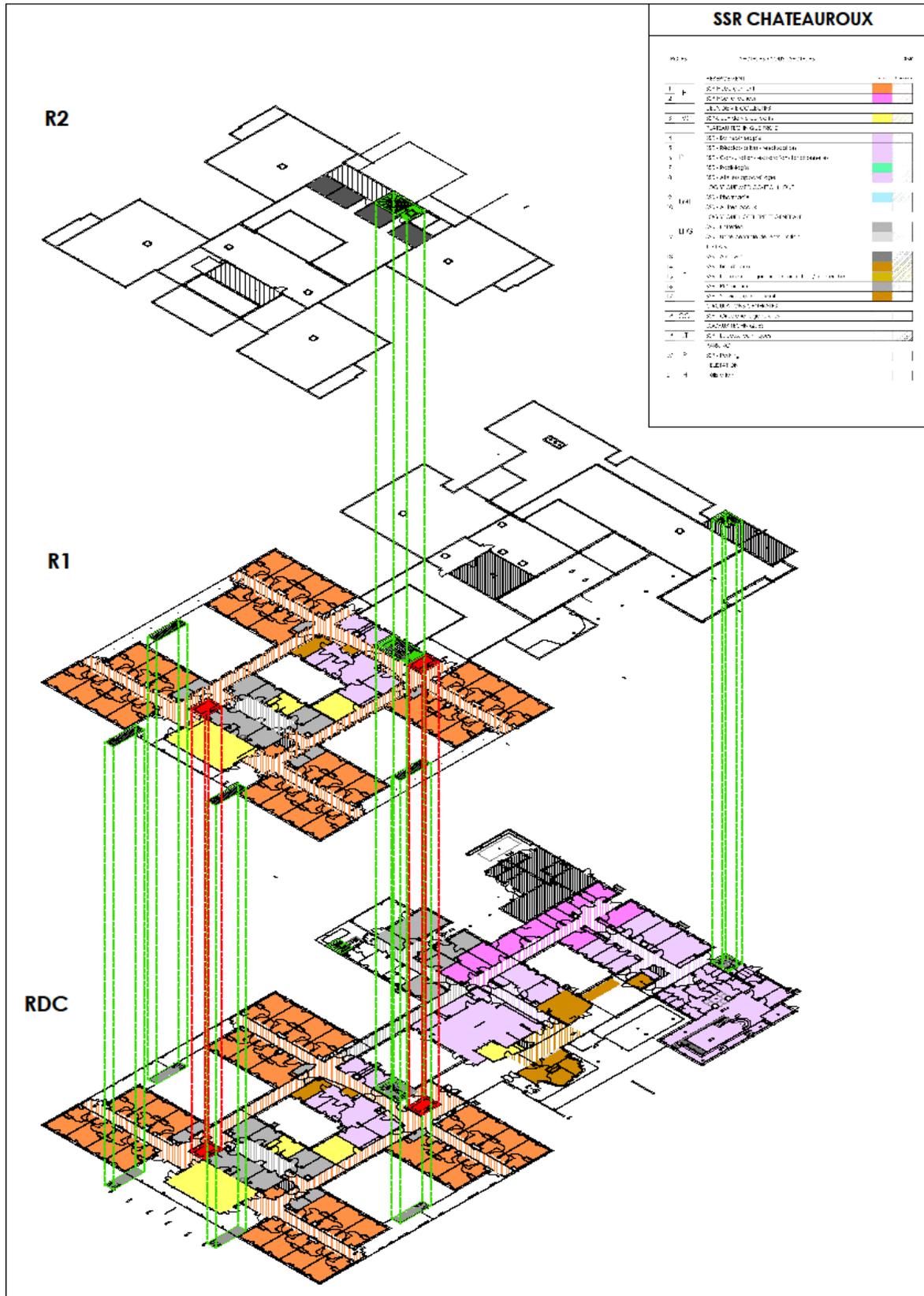
- SSR - Locaux techniques

2 PLANS ET DECOUPAGES EN SECTEURS FONCTIONNELS

2.1 SECTEURS FONCTIONNELS - CODE COULEUR

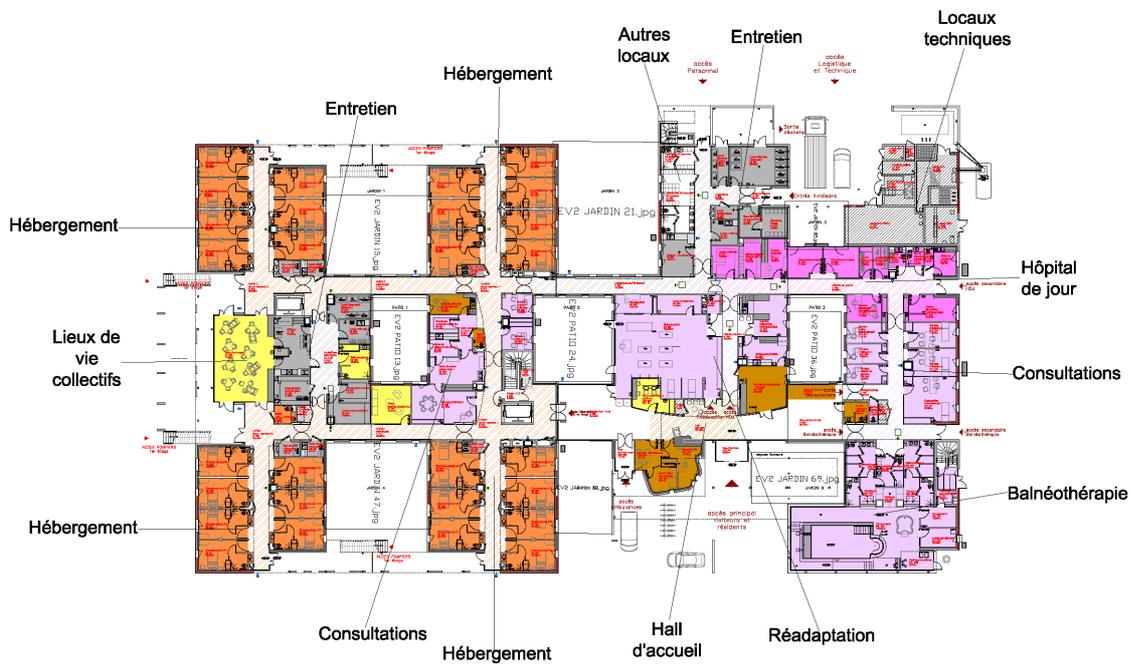
POLES		SECTEURS / SOUS - SECTEURS	SSR	
			Locaux	Circulations
		HEBERGEMENT		
1	H	SSR-Hébergement		
2		SSR-Hôpital de jour		
		LIEUX DE VIE COLLECTIFS		
3	LVC	SSR-Lieux de vie collectifs		
		PLATEAU TECHNIQUE FROID		
4	PTF	SSR - Balnéothérapie		
5		SSR - Réadaptation - rééducation		
6		SSR - Consultations explorations fonctionnelles		
7		SSR - Radiologie		
8		SSR - Ateliers appareillage		
		LOGISTIQUE MEDICO-TECHNIQUE		
9	LMT	SSR - Pharmacie		
10		SSR - Autres locaux		
		LOGISTIQUE HOTELIERE ET GENERALE		
11	LHG	SSR - Entretien		
12		SSR - Unité centrale de restauration		
		TERTIAIRE		
13	T	SSR - Archives		
14		SSR - hall d'accueil		
15		SSR - Locaux enseignement / formation / recherche		
16		SSR - PC médical		
17		SSR - Services administratifs		
		CIRCULATIONS GENERALES		
18	CG	SSR - Circulations générales		
		LOCAUX TECHNIQUES		
19	LT	SSR - Locaux techniques		
		PARKING		
20	P	SSR - Parking		
		HELISTATION		
21	H	Hélistation		

2.2 AXONOMETRIE GENERALE



2.3 PLAN NIVEAU 0 REZ DE CHAUSSEE

CH CHATEAUROUX - SSR
NIVEAU 0 Rez de chaussée



2.4 PLAN NIVEAU 1

CH CHATEAUROUX - SSR
NIVEAU 1



2.5 PLAN NIVEAU TOITURE

CH CHATEAUROUX - SSR NIVEAU 2

